

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 20 Septembre 2022  
19 heures 00**

**GF/EB**

**N° 002901**

**Marché Public -  
Modification des tarifs  
du lot n° 2 (produits  
d'essuyage) de  
l'accord-cadre alloti, à  
bons de commande,  
relatif à l'acquisition  
de fournitures**

**Affiché le :**

**Le Mardi 20 Septembre 2022 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS :** Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION :** M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS :** M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Sandrine BEAUTRAIS est nommé(e) Secrétaire.

**VOTES POUR : 28**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 2**

Le conseil municipal en date de ce jour a approuvé une modification du Règlement de Consultation valant des Charges Administratives particulières de l'accord-cadre alloti, à bons de commande relatifs à l'acquisition de fournitures pour le Centre Technique Municipal autorisant une actualisation trimestrielle des prix figurant dans les DQE/BPU constituant une annexe contractuelle aux actes d'engagement.

Sans attendre, il importe de donner suite à la demande d'actualisation des prix présentée par l'attributaire du lot n° 2 (produit d'essuyage).

**Vu, la décision n° 1046 du mardi 23 novembre 2021** attribuant à l'entreprise IGUAL - 175 rue Gustave Courbet, 34750 Villeneuve-lès-Maguelone – le lot n° 2 (produits d'essuyage) de l'accord-cadre alloti relatif à l'acquisition de fournitures pour le Centre Technique Municipal.

**Vu, l'article R. 2194-5 et R. 3135-5 du Code de la Commande Publique** selon lequel le

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220920-2901-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

**Vu**, la circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022 de Monsieur le Premier Ministre et la circulaire du 11 avril 2022 de Monsieur le Préfet de Vaucluse relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et préconisant notamment l'application de la théorie de l'imprévision aux contrats administratifs aux fins de procéder à la modification des contrats pouvant atteindre, à chaque modification rendue nécessaire, 50 % du montant initial pour les contrats de la commande publique conclus par des pouvoirs adjudicateurs.

**Considérant**, les renseignements fournis par l'attributaire pour justifier une adaptation des tarifs et détaillés comme suit :

**SACS POUBELLES** : Les augmentations importantes de tarifs des fabricants sont comprises entre +15% et +40%.

**PAPIERS (essuie-mains / Papier toilettes...)** : Les tarifs subissent des hausses entre +15 et +20%.

**CHIMIE** : De fortes tensions apparaissent sur les acides qui composent de nombreux produits.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE**, comme suit la modification des tarifs du DQE/BPU relatif au lot n° 2 (produits d'essuyage) relevant de l'accord-cadre alloti, à bons de commande, relatif à l'acquisition de fournitures pour le Centre Technique Municipal.

N° PRIX	DESIGNATION	PRIX HT rabais déduit à l'issue de la consultation	PRIX HT avec conditionnement du candidat rabais déduit 01/08/2022
1	ESSUIE-MAINS feuille à feuille Dimensions : environ 25cm/20,6cm ECOLABEL	11,00 € HT	26,23 € HT
2	PAPIER DE TOILETTE ouate blanche micro gaufrée 2 plis prédécoupé Longueur 180m environ rouleau maxi 185mm mandrin 60mm ECOLABEL	12,29 € HT	16,59 € HT
3	PAPIER DE TOILETTE ouate blanche FEUILLE A FEUILLE	17,27 € HT	21,59 € HT
4	ESSUIE-MAINS ULTIMATIC ou EQUIVALENT dimensions rouleaux environ 160m largeur 21cm 2PLIS ECOLABEL	17,88 € HT	23,24 € HT

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220920-2901-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

